

Lyon, le 5 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet de cahier des charges pour la privatisation des Aéroports de Lyon a été transmis aux actionnaires locaux

Afin de recueillir leur avis avant de lancer la procédure d'ouverture du capital des Aéroports de Lyon, Emmanuel Macron a transmis le 1^{er} février dernier au Président de la Métropole de Lyon ainsi qu'à l'ensemble des collectivités locales actionnaires un projet de cahier des charges pour la cession des 60% du capital de la société des Aéroports de Lyon.

Ce document précise la procédure à suivre pour la consultation des candidats intéressés pour devenir l'actionnaire majoritaire de la troisième plateforme aéroportuaire nationale.

Il précise également les modalités d'association des actionnaires locaux dans cette procédure. Ils seront associés aux étapes clés et pourront s'exprimer sur les projets des candidats.

Emmanuel Macron, dans le prolongement du texte de loi adopté, s'était engagé à consulter la Métropole de Lyon et les autres actionnaires locaux sur le projet de cahier des charges.

*« Le projet de cahier des charges tient compte des demandes formulées par la Métropole dans la contribution que nous avons envoyée en novembre dernier. Cette contribution décrivait notre vision des enjeux et des objectifs de la privatisation des Aéroports de Lyon. **On peut dire que nous avons été entendus par le Ministre de l'Économie** » et nous allons continuer à travailler les prochaines semaines en lien avec les autres partenaires locaux sur ce dossier essentiel »* a déclaré ce jour Gérard Collomb, Président de la Métropole de Lyon, Sénateur-Maire de Lyon.

CONTACT PRESSE :

DOMITILLE JUBERT: 06 69 33 08 90 / 04 26 99 36 80

DJUBERT@GRANDLYON.COM